

## Séance du 26 Juin 2002

L'an deux mil deux le vingt six Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR , M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Yvon FOLLOROU.

Absents : Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint , Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE , M. Michel LE ROY ,M. Jacques TILLY ,

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Daniel FUSTEC, Mme Sylvie GEFFROY à Mme Françoise NORMAND, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. Arsène INIZAN, M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Juin 2002

Date de Publication : 27 Juin 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Centre aéré: Création de deux emplois (besoins saisonniers)
--

Le Maire rappelle au Conseil la création du centre aéré , Centre de loisirs sans hébergement, durant le mois de juillet; Il indique qu'il y a lieu de créer deux emplois d'agents d'animation, la fonction du premier emploi sera : directrice du centre aéré , CLSH , la fonction de l'autre : animatrice; ceci se fera dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée , la rémunération sera basée sur la grille indiciaire d'agent d'animation indice brut : 245, majoré 262, ces emplois pourront ultérieurement être pourvus durant les différentes périodes de vacances pendant lesquelles fonctionnera le centre aéré.

Accord du conseil à l'unanimité.